

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITE,
QUE:

The following by-law was recently adopted by the municipal council at the regular meeting held March 3, 2014. It comes into effect according to the law and can be consulted at the municipal office during regular office hours.

By-law #286-2014-01 modifying By-law #286 concerning the licensing and keeping of dogs

2. Must be replace article 4 by the following paragraph

Within eight days following the acquisition of a dog, every guardian of a dog or dogs is required to register his dog(s) at the Town Hall and to obtain from it a numbered license tag for each dog. Such tags shall be attached to the collars worn by the dog(s) thus registered. To do this, the guardian must complete and submit to the municipality the registration form for his dog(s). To this end, each year, the municipality will charge an administration fee for each dog that is held by a guardian. The fee will be determined by resolution of the council.

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la réunion régulière du 3 mars 2014. Il entrera en vigueur selon la loi et peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Règlement #286-2014-01 modifiant le règlement #286 concernant l'émission des licences et la garde des chiens

2. Il faut remplacer l'article 4 par ce qui suit :

Dans un délai de huit jours après l'acquisition d'un chien, tout gardien de chien(s) doit enregistrer son chien auprès de la municipalité et ainsi obtenir un médaillon numéroté qui doit être porté au cou par chacun des chiens. Pour ce faire, le gardien doit remplir et remettre à la municipalité le formulaire d'enregistrement de son chien. À cet effet, à chaque année, la municipalité chargera un frais d'administration pour chaque chien que détient un gardien. Les frais seront déterminés par une résolution du conseil.

Donné à Bolton-Ouest, ce 5 mars 2014,
Given at West Bolton on March 5, 2014,

Directeur général / Director-General
Secrétaire-trésorier / Secretary-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe De Courval, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi du 5 mars 2014.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 mars 2014.

Directeur général
Secrétaire-trésorier